

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Séance du 07 juillet 2022

Date de convocation : 01/07/2022

Date d'affichage : 07/07/2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, Mme BOUTET Frédérique, Mme BONNETERRE Alexandra, M. BOUTY Anthony, Mme CHEVALIER Anick, M. CHEVALIER David, Mme FETIS Sandrine, M. GEMEAU Stéphane, M. PAGNOUX Romain, M. PETUREAU Jean-Paul, M. VARDELLE Jean-Christophe

Excusé(e) : Mme MEILLAT Marie-Odile, M. LAFONT Serge, Mme BROUSSE Vanina, M. COURTILOUX-DELAGÉ Mathieu,

Secrétaire de séance : Mme FETIS Sandrine

Objet : Encaissement du chèque de remboursement suite au cambriolage de l'atelier communal

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'atelier communal a été cambriolé dans la nuit du 16 au 17 mai 2022. Le portail de l'atelier communal d'entrée a été vandalisé par les cambrioleurs, et le nettoyeur haute pression a été dérobé. Une déclaration de sinistre a été adressée à notre assureur AXA, Confolens. La SARL SECAS a chiffré des réparations de remise en état du rideau métallique endommagé avec remplacement de 5 lames intermédiaires et une lame finale, pour un montant de 2006.40 €, l'entreprise LIMAGRI a établi un devis de 900 € pour le remplacement du nettoyeur haute pression. L'agence AXA dédommage la commune à hauteur de 2502.20 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte le remboursement de l'agence AXA.

Fait et délibérés en mairie, les, jour, mois et an que ce dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme en mairie le 07/07/2022,
Le Maire David CHEVALIER,

